

## Le livret personnel de compétences

### Les interrogations de Julie Verscheldem(\*)

En instaurant le socle commun, le ministère souhaitait que tout élève ait acquis, à 16 ans, les notions considérées comme indispensables à sa vie de futur adulte. L'article 9 de *la loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école* du 23 avril 2005 prévoit en effet que « le socle commun présente ce que tout élève doit savoir à la fin de sa scolarité obligatoire ». Il constitue en fait l'ensemble des connaissances, compétences, valeurs et attitudes nécessaires pour réussir sa scolarité, sa vie d'individu et de futur citoyen.

Avec la mise en place de ce socle commun, le ministère suit une tendance européenne, en définissant le bagage minimum de tous les élèves pour leur vie future. Mais, son instauration et la demande de l'institution n'ont pas suffi à faire changer les mœurs dans les établissements, ou en tout cas pas suffisamment vite aux yeux de nos décideurs. Pour permettre la mise en place du socle commun, le ministère a donc créé le Livret Personnel de Compétences (LPC), qui doit être obligatoirement renseigné pour l'obtention du DNB (Diplôme National du Brevet) depuis la session de juin 2011. Mis au pied du mur par la nécessité de cocher les cases du LPC, les professeurs ne peuvent plus ignorer la réalité de l'existence du socle commun. Mais partir de l'évaluation pour faire avancer l'idée du socle, est-ce bien prendre le problème par le bon bout ?

Le LPC est divisé en trois paliers :

- le palier 1 validable en fin de CE1,
- le palier 2 validable en fin de CM2,
- le palier 3 validable en fin de troisième ou à la fin de la scolarité obligatoire.

Le palier 3 se décline en sept compétences, comportant en tout 26 domaines, eux-mêmes déclinés en une centaine d'items.

La compétence nous concernant le plus est la troisième : « Les principaux éléments de mathématiques et la culture scientifique et technologique ». Les quatre domaines qui la constituent sont les suivants :

- Pratiquer une démarche scientifique et technologique, résoudre des problèmes.
- Savoir utiliser des connaissances et des compétences mathématiques.
- Savoir utiliser des connaissances dans divers domaines scientifiques.
- Environnement et développement durable

Voici maintenant les items du domaine « réservé » aux mathématiques :

**Organisation et gestion des données** : reconnaître des situations de proportionnalité, utiliser des pourcentages, des tableaux, des graphiques. Exploiter des données statistiques et aborder des situations simples de probabilité.

**Nombres et calculs** : connaître et utiliser les nombres entiers, décimaux et fractionnaires. Mener à bien un calcul : mental, à la main, à la calculatrice, avec un ordinateur.

---

(\*) collègue Auguste Delaune à Bobigny (93). [julieversch@yahoo.fr](mailto:julieversch@yahoo.fr)

**Géométrie** : connaître et représenter des figures géométriques et des objets de l'espace. Utiliser leurs propriétés.

**Grandeurs et mesures** : réaliser des mesures (longueurs, durées, ...), calculer des valeurs (volumes, vitesses, ...) en utilisant différentes unités.

Ce livret soulève beaucoup de questions, mais la validation d'une compétence reste la première interrogation, et la plus difficile.

### Les compétences disciplinaires

Plus la compétence est large (c'est le cas du LPC puisque quatre items suffisent à rassembler quatre années de programme de maths...), plus elle est difficile à valider, ou non. Je m'explique. Comment, quand et à quelles conditions valider un item aussi large que « Connaitre et utiliser les nombres entiers, décimaux et fractionnaires. Mener à bien un calcul : mental, à la main, à la calculatrice, à l'aide d'un ordinateur » ? En Sixième, lorsque l'on vérifie que les opérations sur les entiers sont acquises ? En Cinquième, lorsque l'on introduit le calcul fractionnaire avec le même dénominateur ? En Troisième, lorsqu'un élève est capable de mener à bien un calcul à plusieurs opérations mélangeant nombres entiers et fractionnaires de dénominateurs différents ? Parce qu'il est possible qu'un élève passe avec succès les deux premières « évaluations », mais pas la troisième... Que ferons-nous alors ? Refuserons-nous de lui valider la compétence dans son ensemble ?

D'un autre côté, plus la compétence est précise, plus elle est facile à valider, mais le problème de ces micro compétences est bien souvent leur nombre ! Par exemple, dans mon établissement, nous avons essayé en début d'année de construire une grille de micro compétences rassemblant les notions du socle commun du programme de Troisième. Et nous voilà avec une cinquantaine de micro compétences dont nous n'avons pas su quoi faire ! Comment passer d'une cinquantaine de micro compétences aux quatre items proposés dans le LPC ?

### L'harmonisation

Autre question plus pratique. Quelle mise en œuvre adopter ? Aucun moyen, que ce soit de formation, de temps ou d'argent, n'est donné aux établissements. Alors comment les professeurs et l'administration peuvent-ils se consulter, se mettre d'accord, prendre des décisions pour réussir à avoir un projet commun disciplinaire, voire un projet d'établissement ?

De plus, le flou qui entoure les directives ministérielles peut amener à autant d'interprétations que d'établissements, ou presque. Chaque collège fait donc ce qu'il veut, ou plutôt ce qu'il peut. Il n'y a donc aucune homogénéité dans la façon de tester, puis de valider les compétences. Comment appeler cela le socle « commun » des compétences s'il n'a rien de commun d'un établissement à l'autre dans sa mise en œuvre, que ce soit au niveau départemental ou, pire, national ?

### La communication

Ce système, déjà difficile à mettre en place, ne prévoit pas non plus d'aide pour permettre une bonne communication avec les familles, ni avec la nouvelle équipe

pédagogique de l'élève en cas de changement d'établissement. Puisque chaque collègue met le LPC en place de façon différente et personnelle, comment transmettre les dossiers et les informations à un autre établissement ? Quel est alors l'intérêt de monter tout cela si le dossier et les démarches commencées ne suivent pas l'élève et ne peuvent pas être réutilisées par la nouvelle équipe ?

Par ailleurs, de nombreux enseignants souffrent du manque de concertation et de compréhension. Ils ont également l'impression que leur travail et leur investissement pour les élèves ne sont pas pris en compte.

Les professeurs ne cessent d'attendre des réponses officielles et précises à leurs questions.

### **Usine à gaz ou cercle vicieux**

Par l'article 2 de l'arrêté du 9 juillet 2009, la loi prévoit que les compétences du socle commun soient obligatoirement validées pour le diplôme national du brevet (DNB). Comment se fait cette validation ? Là encore, des questions sur l'intérêt de ce travail se posent. La validation se fait en trois étapes :

1) Les professeurs, tout au long de l'année ou à défaut lors du conseil de classe du troisième trimestre, étudient chaque item et chaque compétence pour les valider ou non.

2) Le chef d'établissement doit à son tour entériner le LPC. Pour attester la maîtrise du socle commun, toutes les compétences doivent être validées, aucune ne peut compenser l'autre, mais le chef d'établissement peut décider d'attester les compétences non validées par l'équipe pédagogique.

3) Le jury du DNB apprécie, pour tout élève se présentant devant lui sans avoir validé le LPC, s'il est néanmoins possible de lui délivrer le diplôme, ce qui vaut alors attestation de maîtrise du socle. Cette décision est souveraine mais ne vaut pas une validation des compétences non validées jusque là.

Ce qui veut dire que, même si l'équipe pédagogique estime qu'un élève n'a pas acquis l'une ou l'autre des compétences, le chef d'établissement peut en décider autrement, et ensuite le jury, souverain rappelons-le, peut valider la maîtrise du socle commun. Les professeurs ont donc l'impression de se voir imposer une surcharge de travail, qui, en plus, ne sera pas forcément prise en compte par les personnes ou instances « supérieures ».

### **Les compétences transversales**

Les compétences du pilier 7 posent aussi un problème aux enseignants, puisqu'elles demandent d'évaluer des critères subjectifs, concernant l'élève lui-même, et pas seulement des compétences objectives liées à son travail. Peut-on vraiment juger une personne ? Est-ce le rôle des professeurs ?

Voilà les questions que je me pose. Et vous, avez-vous tout ou partie des réponses ? Qu'avez-vous fait dans vos établissements ?

## Des compléments pour avancer par Karine Sermanson(\*)

L'article de Julie Verscheldem présente de façon claire et synthétique le contenu de l'outil de **validation** du socle commun : le LPC.

Notons que tout le vocabulaire évoqué (paliers, compétences, domaines, items) figurait déjà dans les premiers textes définissant le socle en 2005. Seulement, peu de professeurs s'y sont vraiment intéressés car on ne leur demandait pas de se prononcer sur l'état d'acquisition de ces compétences par leurs élèves. Depuis 2011, le Livret Personnel de Compétences doit être renseigné. Cela pose de nombreuses difficultés car, comme le précise l'article, « les mœurs n'ont pas changé dans les établissements » et le LPC est un outil de validation. Pour être en mesure de valider, il faut en amont avoir **formé les élèves à ces compétences et pratiquer en classe une évaluation qui permette de se prononcer (et se prononcer positivement !) en fin de palier**. Cela nécessite une vraie évolution des pratiques pédagogiques et des pratiques d'évaluation. Depuis 2005, de nombreux documents d'accompagnement ont précisé comment faire évoluer les pratiques pédagogiques « dans l'esprit du socle » (enseignement spiralé, travail centré sur la résolution de problèmes, mise en œuvre de tâches complexes, intégration de notions et de méthodologies de plusieurs disciplines, ...). Mais pour ce qui est des pratiques d'évaluation, s'il a clairement été reconnu que les grilles de micro compétences étaient à proscrire, aucune « recette » n'a été donnée. Il est sûr que l'évaluation menée par l'enseignant au quotidien ne doit avoir pour but que de former les élèves et repérer leurs difficultés pour mieux organiser la gestion de l'hétérogénéité **puisque l'objectif final est de valider le socle pour tous en fin de scolarité obligatoire**.

Alors quel type d'évaluation adopter au quotidien dans la classe ? Voilà le vrai problème !

Il est clair que « l'évaluation chiffrée traditionnelle » sous forme de contrôles en fin de chapitre constitués de plusieurs exercices que nous avons l'habitude de pratiquer ne suffit pas à évaluer les compétences du socle. Elle permet certes, de savoir ce que l'élève ne sait pas faire à un instant donné, mais déceler pourquoi il ne sait pas faire et quelle compétence il doit travailler est déjà plus délicat. Par ailleurs, évaluer la prise d'initiative, l'autonomie, la démarche d'investigation, l'utilisation des TICE, ... par le biais de seuls contrôles en fin de chapitre est impossible. Alors faut-il mener conjointement d'autres formes d'évaluations davantage axées sur les compétences. Les enseignants qui s'y sont essayés ont vite déchanté étant donné le travail considérable que cela demande, en termes de préparation et de mise en œuvre, de correction, de communication aux élèves et aux parents et d'exploitation. Et puis certains diront : à quoi bon faire tout ce travail si on valide ensuite pour tous les élèves, de façon quasi-systématique, le LPC ?

---

(\*) enseignante en collège à Chauvigny de 2005 à 2010 puis en lycée à Bazas depuis 2011.  
karine.sermanson@free.fr

Personnellement, je crois que la validation du socle pour tous, doit être notre objectif (puisque c'est écrit dans la loi) et que le travail du professeur est de faire de son mieux pour y parvenir. On sait bien que c'est totalement utopique mais l'idée, je crois, est d'essayer de faire évoluer notre enseignement pour améliorer la formation de tous les élèves, même les plus en difficulté.

Voilà plus de cinq ans que je m'intéresse au socle et à sa mise en œuvre. J'ai d'abord travaillé à l'élaboration de grilles de compétences et d'activités d'évaluation mais la gestion des résultats et le suivi se sont avérés vraiment trop chronophages pour être mis en œuvre dans toutes mes classes.

**Aujourd'hui, je suis convaincue que c'est le choix des activités de formation proposées aux élèves qui est primordial.** De nombreuses ressources sont disponibles sur les sites académiques.

Quant à l'évaluation, je continue de donner des devoirs « maison », courts mais fréquents, et des contrôles « bilan » notés en fin de chapitre (la note reste une référence pour l'élève et sa famille).

Par ailleurs, mon établissement est équipé de tableaux numériques interactifs<sup>(1)</sup>, ce qui me permet d'utiliser régulièrement des boîtiers d'évaluation qui fonctionnent avec le logiciel du tableau : ces boîtiers d'évaluation ressemblent à des téléphones portables sur lesquels on peut saisir du texte et des caractères mathématiques. Chaque élève dispose de son boîtier. L'enseignant, en préparant son cours, peut y insérer des questions. Lorsqu'on lance la session de vote, la question apparaît sur le boîtier de chaque élève qui saisit alors sa réponse. Dès que tous les élèves ont répondu, les résultats s'affichent au tableau ; on peut alors commenter avec la classe les différentes réponses obtenues.

Bien sûr, il ne s'agit pas de s'en servir à chaque séance mais ce dispositif se révèle efficace dans de nombreuses situations :

- Pour faire le point sur une notion avant de commencer un chapitre (évaluation diagnostique sous forme de QCM).
- Pour interroger à tout moment tous les élèves pendant une leçon, une activité ou un TP informatique, sur une question quelconque : conjecture, question de logique, résultat numérique à un calcul, analyse d'erreur, etc. Je peux ainsi les tester sur des points précis pour vérifier leurs connaissances, contrôler l'avancée de leur recherche lors de la résolution d'un problème, bref, élargir le champ des compétences évaluées.
- Pour travailler la correction d'un devoir : je peux alors scanner quelques copies d'élèves, les afficher au tableau et poser des questions via les boîtiers sur la résolution proposée. Cette technique permet de faire réfléchir les élèves sur la rédaction, la logique, la rigueur, et l'on constate qu'être individuellement sollicité motive beaucoup les élèves.
- Pour la pratique régulière du calcul mental, toutes les activités proposées dans

---

(1) J'utilise les tableaux Promethean, et les boîtiers ActivExpression, fonctionnant avec le logiciel ActivInspire. Tous les boîtiers présents sur le marché n'ont pas les mêmes fonctionnalités, et il est important d'examiner en détail les possibilités des divers modèles avant toute décision d'équipement.

les brochures « Calcul mental et automatismes » peuvent très facilement être mises en œuvre avec les boîtiers.

- Pour différencier l'évaluation : Il m'arrive aussi de préparer une série de questions auto-rythmées et d'y insérer des questions de suivi pour ceux qui en ont besoin ; ainsi, j'adapte l'évaluation formative à chaque élève, je cible les compétences évaluées et le niveau.

L'avantage est que tous les élèves sont sollicités très régulièrement, de façon informelle, en pleine activité mathématique. La gestion des résultats est instantanée et permet de suivre l'acquisition progressive des différentes compétences. Certes le travail de préparation en amont reste important mais il n'y a plus de correction, les résultats s'affichent directement au tableau de façon visuelle et explicite pour les élèves et un fichier bilan peut être facilement récupéré.

Je n'ai encore que peu d'expérience de ces nouveaux outils d'évaluation, mais je trouve déjà leur impact sur l'activité des élèves en classe vraiment positif. L'évaluation devient un véritable outil de formation, l'enseignant peut détecter immédiatement les difficultés, différencier, adapter ses séances aux besoins des élèves, sans perte de temps afin de mieux former aux compétences du socle. Quant à la validation en fin d'année scolaire, le travail d'évaluation ainsi mené tout au long de l'année devrait normalement permettre une validation massive. Pour les élèves dont le niveau reste malgré tout insuffisant dans certains items, les logiciels de suivi d'acquisition de compétences (comme Gi-socle ou Sacoche) permettent de signaler précisément les besoins à l'enseignant qui poursuivra la formation de l'élève en classe supérieure de sorte que la formation dispensée au cours des quatre années de collège aboutisse finalement à une validation du socle pour le plus grand nombre.

À suivre...